

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme Question écrite n° 97356

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question des conditions d'application de la prime d'activité, effective depuis le 1er janvier 2016. En effet, les allocataires propriétaires de leur logement ont été exclus du bénéfice de la fusion de la prime pour l'emploi et du RSA activité. Or nombre de propriétaires doivent rembourser le crédit obtenu, nécessaire à l'acquisition de leur bien, ce qui ne constitue en aucun cas un avantage en nature constitutif d'une baisse de leur prime d'activité. Il souhaite donc lui demander si elle entend prendre des mesures pour réparer cette injustice.

Données clés

Auteur: M. Marc-Philippe Daubresse

Circonscription: Nord (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 97356 Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>5 juillet 2016</u>, page 6075 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)